FÉDÉRATION FRANCAISE DES ÉCHECS

56e Championnat de France d'Échecs des Jeunes 14 au 22 avril 2018 à Agen (47)

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

<u>Article 1</u>: La Fédération Française des Échecs organise le Championnat de France des Jeunes 2018 au parc des expositions et centre des congrès, 1 Avenue du Midi 47000 Agen, du 15 au 23 avril 2018.

<u>Article 2</u>: Le Championnat est régi par le règlement fédéral **J01** intitulé **Championnat de France des Jeunes** (noté J01 ci-après) et les articles spécifiques ci-dessous.

Article 2 : Le Championnat comprend seize tournois déclinés comme suit :

- □ Championnat U20 (junior) mixte et fille
- □ Championnat U18 (cadet) mixte et fille
- □ Championnat U16 (minime) mixte et fille
- □ Championnat U14 (benjamin) mixte et fille
- □ Championnat U12 (pupille) mixte et fille
- □ Championnat U10 (poussin) mixte et fille
- □ Championnat U08 (petit-poussin) mixte et fille
- □ OPEN A
- □ OPEN B

Article 3: Participation

Peuvent y participer les joueurs français et les étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours. Les Championnats de France U20 et U18 sont ouverts à tout joueur licencié A appartenant à la catégorie en question. Les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U08 sont réservés aux joueurs qualifiés (J01 - art. 2). Les litiges concernant la participation sont tranchés par la commission technique de la FFE.

L'Open A est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U16, U14 et U12, non qualifiés pour les championnats.

L'Open B est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U10 et U08, non qualifiés pour les championnats.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointé sur le lieu du tournoi au plus tard le dimanche 15 avril à 14h pour les U20 à U12 ou le mercredi 18 avril à 12h00 pour les poussins et petits-poussins.

Article 4 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (FIDE) : neuf rondes, appariements au système suisse, sans aucune protection (club, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI, homologué par la F.F.E.).

Pour les tournois comptant au moins 120 participants, un appariement accéléré (système de Haley) sera utilisé.

L'appariement des U20 filles sera adapté en fonction du nombre de participantes (tournoi toutes rondes, open, tournoi fusionné avec les U20 mixtes...) par l'arbitre en chef, après avoir consulté le directeur du tournoi et l'arbitre de la catégorie.

Article 5 : Salles de Jeu

Voir plan en annexe

Article 6 : Cadence

U20, U18, U16, 14, U12, Open A : **1h30 + 30 secondes par coup**. Notation obligatoire en permanence.

U10, U08, Open B : **50 min + 10 secondes par coup.** Notation obligatoire. Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule, il n'est plus obligé de noter. Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable.

Article 7 : Classement - Départage

Le classement est établi au nombre de points.

Pour le titre de Champion de France, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué 2 (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires)
- 2) Le Buchholz
- 3) La performance

Pour les catégories s'affrontant lors d'un tournoi toutes rondes les départages seront :

- Nombre de parties gagnées
- Le Sonneborn-Berger
- Le Koya

Article 8 : Divers

La zone de jeu est accessible aux joueurs 30 minutes avant le début de la ronde. L'accès est strictement interdit aux spectateurs (parents et accompagnateurs) et à toute autre personne non autorisée par l'arbitre en chef ou par le directeur du tournoi.

Les résultats sont affichés, à titre indicatif, après la fin de la ronde sur le site internet de la Fédération Française des Echecs. L'appariement officiel est publié une demi-heure après l'affichage des résultats.

Article 9: Arbitrage

Arbitre en chef : Stéphane Escafre

Tournoi	Mixte	Filles
U20 - JUN	Pierre LECUYER	Stéphane ESCAFRE
U18 - CAD	Claire PERNOUD	
U16 - MIN	Serges DESMOULIERES	André BASTIEN
U14 - BEN	Gerard HERNANDEZ	Dominique CYRILLE
U12 - PUP	Julien CLAREBOUT	Alain SALETTE
U10 - POU	Erick MOURET	Augustin LE BEL
U08 - PPO	Christo DIMITROV	Anaïs MENUET
Open A	Pierre LAPEYRE	Olivier MINAUD
Open B	Sylvain WLASSEWITCH	Anaïs AZOUNI

Seront également présents, comme arbitres : Frank Holler, en charge des échiquiers retransmis, Dominique Dervieux et Marianne Yotis, ainsi que toute personne dûment désignée par l'arbitre en chef. La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un tournoi mais étendue à l'ensemble du Championnat.

Article 10: Horaires

DATES	U20-U18-U16-U14-U12-Open A	U10-U08-Open B	
14/04/2018	Accueil : 15h00 - 20h00		
15/04/2018	Accueil: 09h00 – 14h00 Cérémonie d'ouverture: 15h10 Ronde 1: 15h30		
16/04/2018	Ronde 2 : 09h00 Ronde 3 : 14h30		
17/04/2018	Ronde 4 : 14h30	Pointage : 15h00 - 17h00	
18/04/2018	Ronde 5 : 14h30	Pointage: 09h00 - 12h00 Ronde 1: 14h30 Ronde 2: 17h00	
19/04/2018	Ronde 6 : 14h30	Ronde 3 : 14h30 Ronde 4 : 17h00	
20/04/2018	Ronde 7 : 14h30	Ronde 5 : 14h30 Ronde 6 : 17h00	
21/04/2018	Ronde 8 : 14h30	Ronde 7 : 14h30 Ronde 8 : 17h00	
22/04/2018	Ronde 9 : 09h00	Ronde 9 : 09h00	
, 0 ., 20 . 0	Remise des prix : 15h30		

Article 11: Commission d'Appel

Une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel de la part d'un joueur, pour l'ensemble du Championnat. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal de son tournoi.

La commission d'appel est composée de trois membres :

- un représentant du corps arbitral, Stéphane Escafre, ou Gérard Hernandez
- le directeur de la compétition ou son représentant, Laurent Freyd ou Julien Clarebout
- l'organisateur ou son représentant, Mathilde Choisy ou Jean-Baptiste Mullon.

La commission est présidée par le représentant du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 12: Conduite des joueurs

- Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter « la salle de jeu » sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette des joueurs et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Les joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.
- Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.
- Pas de téléphone (ou autre moyen électronique de communication) dans la salle de jeu.
- Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.

- En cas de victoire ou de défaite, les joueurs doivent remettre le jeu en place (sauf sur les échiquiers sensitifs), éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur apporte à la table d'arbitre les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué, nom du vainqueur entouré).
- Partie nulle :
 - La nulle par accord mutuel n'est pas autorisée avant le 31ème coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.
 - En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.
- Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Championnat.
- Présence indispensable des joueurs primés lors de la cérémonie de clôture. Une absence pouvant entraîner la perte du prix pour le joueur.

Article 13:

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

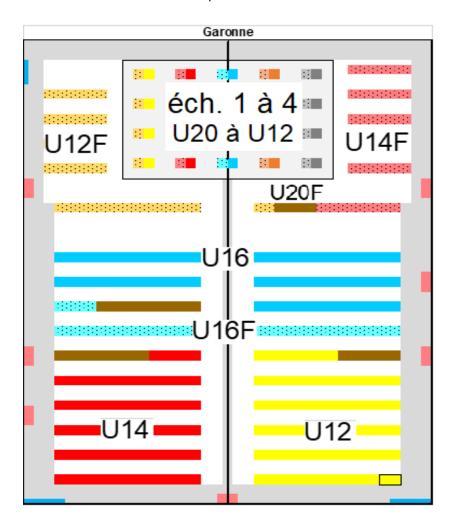
Article 14:

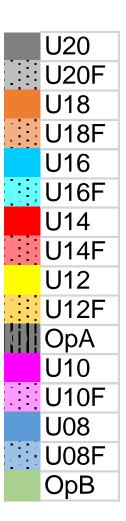
La participation au championnat implique l'engagement à respecter ce règlement.

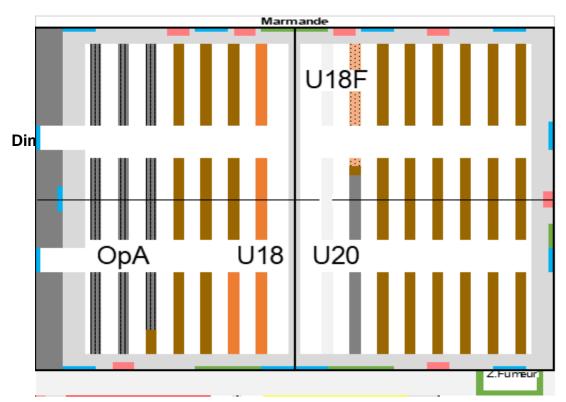
Agen, le 14/04/2018

Stéphane Escafre Laurent Freyd

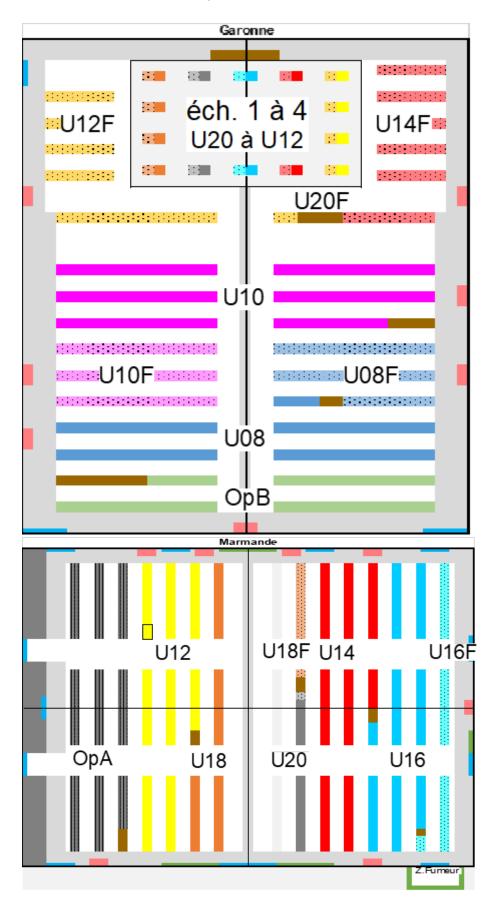
arbitre en chef directeur du championnat







Jusqu'à mardi



U20 U20F **U18** U18F **U16** U16F U14 U14F **U12** U12F || OpA U10 U10F U08 U08F OpB

à partir de mercredi

CHARTE DES JOUEURS D'ECHECS

JE RESPECTE LES REGLES

- Les règles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie doit être acquis loyalement.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur** l'échiquier.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le déranger.
- Respecter l'adversaire, c'est veiller à être toujours **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le représentant officiel de la F.F.E. sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit **concourir à la bonne tenue** de la compétition.
- Chaque joueur doit se conformer au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.
- Toute réclamation doit être exprimée en des formes courtoises et correctes.

NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER A DES PENALITES SPORTIVES OU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES